

SÉANCE du 19 mai 2009

L'an deux mille neuf et le dix neuf mai, à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Florence DAUDÉ, Christine CARRIO, Stéphanie LAURENT, Nadia BOURHIL, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER,

Absents excusés : Yves HARCILLON pouvoir à Christophe PHILIP, Olivier BOST

La secrétaire de séance est Nadia BOURHIL

* * *

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2009 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

A la demande du maire, et vu le caractère d'urgence de la question, le conseil décide d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : demande de subvention pour divers travaux d'investissement.

Alain de BOUARD rappelle que les documents préparatoires au conseil ont été adressés par courrier électronique à chaque conseiller.

I- Décision modificative du budget pour 2009

Le maire expose que lors du vote du budget communal pour 2009, une erreur d'affectation a été commise concernant le poste N° 022 « dépenses imprévues » dont le montant dépasse ainsi le maximum autorisé. Il convient donc de réduire ce poste à 10.000 € et d'affecter la différence de 12.670 € au poste N° 605 « achats de matériels », ce dernier se montant alors à 36.318 €. Ces modifications d'écritures ne modifient en rien la globalité du budget.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

II- Demande de distraction de parcelles du régime forestier

Le maire rappelle que lors des deux dernières séances du conseil municipal a été décidée l'acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation d'un nouveau chemin d'accès à la carrière de Pied Bouquet., cette acquisition devant s'effectuer par échange de parcelles avec un propriétaire privé (GFA Mas de Planque).

Les parcelles concernées étant soumises au régime forestier, elles doivent faire préalablement l'objet d'une demande de distraction de ce régime selon une procédure réglementée par une circulaire du Ministère de l'Agriculture du 3 avril 2003.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de demander la distraction du régime forestier pour les parcelles cadastrées AB 11 et AB 13, et d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

III- Modification du contrat d'entretien de l'éclairage public municipal

Christophe PHILIP expose que le contrat actuel prévoit une visite du prestataire à chaque début de trimestre, incluse dans le montant du contrat. Toute intervention supplémentaire est facturée en plus. En pratique, il arrive assez souvent que lors de la visite contractuelle aucune anomalie ne soit constatée, mais qu'un réverbère tombe en panne quelques jours ou semaines après. Le choix est alors soit d'attendre la visite suivante, soit de payer une intervention supplémentaire.

La solution proposée est de prévoir toujours 4 visites par an, mais à la demande de la commune. La contre partie est qu'il nous appartiendra de surveiller régulièrement nos installations d'éclairage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer un avenant en ce sens avec le prestataire.

IV- Convention d'assistance technique pour l'assainissement

Le maire expose que le Conseil Général du Gard a adopté le 4 février 2009 le principe d'une convention qui est proposée aux petites communes permettant à celles-ci de bénéficier de l'assistance du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Épuration). Cette assistance sera particulièrement utile dans le cadre du projet communal d'assainissement collectif. La rémunération de ce service est modeste puisqu'elle se monte à 60 € par an pour la commune de Liouc.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité d'accepter cette proposition, d'autoriser le maire à signer la convention, et d'inscrire au budget la somme correspondante.

V- Demande de subvention pour divers travaux d'investissement

Le maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur J-P FOURNIER, pour la réalisation de travaux d'investissement. Le dossier correspondant doit être envoyé avant le mois de juin.

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter cette subvention pour la réalisation du projet de dénomination des rues, de numérotation des habitations, et des plans de village. Le conseil autorise le maire à remplir toutes les formalités à cet effet.

VI- Communications et informations diverses

- Le maire communique au conseil les informations relatives à l'organisation du scrutin pour les élections européennes du dimanche 7 juin 2009. Le tableau des permanences des conseillers pour le bureau de vote est établi en séance.

- Serge BUCHOU présente à l'aide de photos le fonctionnement du nouveau quai de transit des déchets ménagers et de la nouvelle déchèterie qui entrera en fonction au mois de juin. Il explique par ailleurs que le PAV (Point d'Apport Volontaire) sera supprimé à l'automne et remplacé par des « points de proximités » installés au village et à la Rouvière. Un groupe de travail composé de A. de Bouard, S. Buchou, C. Philip, et J.-L. Matifat préparera des propositions en ce sens pour un prochain conseil municipal.

- Alain de BOUARD présente la maquette finale du site internet de la commune. Après rédaction des différentes pages, ce site sera mis en ligne au mois de juin.

- plan de village : la dernière version des plans est présentée au conseil. Après d'ultimes corrections, le « bon à tirer » sera envoyé la semaine prochaine. Les plaques de rues seront installées durant les prochaines semaines.

- Florent RATIER fait le point sur les travaux de nettoyage du Micou par le SIAVA. Il insiste sur la nécessité de vérifier que ces travaux seront correctement et totalement réalisés. Une réunion de fin de chantier sera organisée à cet effet.

- Jean-Loup MATIFAT fait le point sur les discussions engagées avec le propriétaire de la porcherie et la Communauté de Communes Coutach-Vidourle en vue d'envisager l'arrêt de l'exploitation et la reconversion du site. Le maire précise que J.-L. MATIFAT assurera le suivi de ce dossier pour le compte de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

* * *